

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Déclenchez des élections.

M. Burghardt: Pourquoi insistent-ils encore? Ce projet de loi, comme les deux autres proposés par des députés conservateurs, prouve véritablement que le parti progressiste conservateur n'a pas l'intention de traiter les Canadiens avec beaucoup de respect. Il prouve que les conservateurs considèrent les électeurs canadiens comme des lemmings, des moutons ou des bisons, qui ont tous l'instinct grégaire. En occurrence, ils pensent que les électeurs voteront tous dans le sens des sondages d'opinion. Le député croit peut-être que c'est pour cette raison que son parti a obtenu 52 p. 100 des voix lors du dernier sondage Gallup.

Ceux qui appuient le projet de loi prétendent que le recours aux sondages d'opinion pendant une campagne électorale empêche les électeurs d'exercer leur libre choix au moment du vote. Comment est-ce possible? Comment peut-on empêcher un citoyen d'exercer son libre choix au cours d'une campagne électorale?

Certains députés répondront que l'emploi d'un sondage d'opinion pendant la campagne électorale, dans le contexte actuel, exerce une influence injustifiée auprès des électeurs. Il est tout à fait possible que des particuliers, au Canada, considèrent les résultats d'un sondage comme un signe précis de la cote des différents partis le jour du sondage. Cependant, permettez-moi de rappeler les propos du très honorable John G. Diefenbaker, qu'il a répétés à maintes reprises et dont les députés conservateurs se souviennent certainement avec précision. Il a déclaré que: le seul sondage qui compte est celui qui a lieu le jour des élections.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Cette remarque en dit long au sujet des sondages.

M. Burghardt: S'il faut accorder quelque foi à cette remarque, pourquoi ne prenons-nous pas les mesures qui s'imposent pour nous assurer que le seul sondage qui compte véritablement se déroule sans exercer d'influence injustifiée auprès des électeurs? Je pense notamment au projet de loi C-113, présenté par le gouvernement en vue de tenir tous les votes simultanément dans tout le pays. Les députés néo-démocrates se sont opposés à ce projet de loi. S'ils s'inquiètent tant de la prétendue influence injustifiée qu'ont les sondages d'opinions sur les électeurs, pourquoi n'appuient-ils pas le projet de loi C-113 et ne permettent-ils pas qu'on l'adopte rapidement à la Chambre?

M. Skelly: Je veux faire un rappel au Règlement, monsieur le Président.

M. Burghardt: Il faudrait prendre des mesures pour interdire la publication . . .

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. La parole est au député de Comox-Powell River pour un rappel au Règlement.

M. Skelly: Nous nous sommes opposés au projet de loi pour qu'il soit bien établi que nous en avons parlé et que nous avons exprimé les inquiétudes que nous inspiraient ses lacunes.

M. Burghardt: Monsieur le Président, les députés se sont quand même opposés au projet de loi C-113, et cela dit tout. Peu importe les modifications qu'on a omis de proposer à la loi, le Nouveau parti démocratique s'est quand même opposé à une

mesure qui aurait permis de faire connaître simultanément les résultats électoraux d'un bout à l'autre du pays. Par conséquent, si les députés se préoccupent réellement de l'influence induite qu'exercent les sondages d'opinion publique sur les électeurs, ils devraient s'intéresser à ce projet de loi afin que tous les Canadiens puissent prendre connaissance des résultats électoraux en même temps.

J'espère que cette mesure ne sera pas renvoyée aujourd'hui au comité permanent des privilèges et des élections. Le comité permanent, dans mon esprit du moins, n'a pas à discuter d'une question à laquelle la plupart des députés devraient s'opposer, en principe. Selon moi, les Canadiens ont le droit de savoir et ils ont la maturité d'esprit voulue pour prendre des décisions fondées sur les orientations et les programmes offerts plutôt que sur les résultats de sondages. Quoi qu'il en soit, cela ne semble pas être le cas des conservateurs qui n'ont aucune orientation et aucun programme à offrir aux Canadiens. Au lieu d'essayer d'empiéter sur la liberté des médias, le député de Cumberland-Colchester et ses collègues devraient, selon moi, présenter des idées permettant de régler les véritables problèmes qui affligent le pays. Malheureusement, nos vis-à-vis semblent préférer proposer des motions dilatoires comme celle d'hier, qui a empêché pendant toute la journée les travaux de la Chambre de se dérouler, ou des projets de loi mal conçus comme celui-là, au lieu de s'attaquer aux véritables problèmes.

M. Taylor: Où étiez-vous il y a une dizaine de jours?

M. Burghardt: J'étais ici. Je remplissais mon devoir et j'étais présent à 11 heures . . .

M. Taylor: Vos collègues étaient absents. Ce sont eux qui nous ont fait perdre la journée et non pas l'inverse.

M. Burghardt: . . . pour répondre au député conservateur.

Toutefois, pour en revenir au projet de loi C-62, comme je l'ai déclaré hier, les Canadiens décideront certainement quel parti politique ou député ils choisiront lors des prochaines élections fédérales, provinciales ou municipales, quels que soient les résultats des sondages d'opinion publique. Si nous commençons à empêcher la publication de sondages de ce genre pendant les élections, nous devons alors empêcher également la publication d'éditoriaux et d'articles de journaux de journalistes canadiens bien connus et interdire aux radiotélédiffuseurs de présenter des opinions au cours de la campagne électorale. Bien souvent, des éditoriaux sont écrits au sujet d'un candidat ou d'un parti en particulier. Cela ne signifie en rien que les Canadiens s'en inspireront pour voter. La même chose s'applique aux sondages d'opinion publique, qu'ils soient publiés durant la campagne électorale ou à n'importe quel autre moment de l'année. Rien ne garantit que les Canadiens voteront comme les sondages le prévoient.

Comme je l'ai déclaré précédemment, les Canadiens se feront une opinion personnelle. Ils ont la maturité d'esprit et l'honnêteté nécessaires pour choisir leurs représentants lors de n'importe quelle élection. Le projet de loi, comme plusieurs autres qui ont déjà été présentés par le parti conservateur, reviendrait à baillonner les organes de presse et à enlever sans aucun doute à la presse sa liberté. Je croyais que les députés de l'opposition défendaient ce principe, mais il s'avère que non.